

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :
diminuer, c'est possible

FICHE ACTION 32 (AXE 3)

MIEUX RÉPRIMER LES USAGES ILLÉGAUX ET LES TRAFICS

Structure pilote : DGAI

Structures associées et consultées : DGS, DGCCRF, Ministère de la Justice, OCLAEPS

Mesure en lien avec les actions suivantes : 33

Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 25 juin 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

Les usages illégaux de médicaments vétérinaires ainsi que les infractions et délits au code de la santé publique commis par certains ayants droit contribuent à l'apparition et à la diffusion des phénomènes de résistance chez les bactéries. Ces dérives portent atteinte à la santé publique et aux intérêts économiques des filières animales. Il est nécessaire de renforcer l'action de l'État et d'organiser la lutte contre les pratiques lucratives d'un nombre limité d'ayants droit peu soucieux de la santé publique.

Le renforcement de cette action doit s'organiser dans le domaine de la recherche des infractions, où des coopérations doivent être mises en place. Les enquêtes confiées à la Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire (BNEVP) en association avec les Service national des Enquêtes (SNE) de la DGCCRF permettent la constitution des dossiers traités par les parquets.

Dans le domaine de la pharmacie vétérinaire, l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) contribue déjà au dispositif d'enquêtes et la direction nationale des enquêtes financières pourrait également être sollicitée.

Des actions de sensibilisation des tribunaux aux questions de santé publique en lien avec la pharmacie vétérinaire doivent être conduites afin que des sanctions exemplaires soient prises.

L'État doit ensuite se soucier des sanctions encourues, tant il apparaît que celles-ci sont peu dissuasives au regard des atteintes possibles à la santé publique et des profits illégalement réalisés.

Sur ce point, l'évolution du dispositif de sanctions applicables peut être envisagée.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

- Code de la santé publique
- Code rural et de la pêche maritime
- Code de procédure pénale

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

La répression contre la prescription, la délivrance ou l'achat de médicaments vétérinaires en dehors du cadre réglementaire sera une priorité de l'action de la BNEVP. L'OCLAESP et les services des douanes seront sollicités pour des enquêtes spécifiques.

- Sensibiliser les tribunaux aux affaires concernant des infractions présumées à la législation relative aux médicaments vétérinaires et à ses conséquences sur la santé publique
- Étudier la possibilité de renforcer l'arsenal des sanctions pénales en cas d'atteinte à la santé publique.

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

- Formation des inspecteurs des services déconcentrés et des inspecteurs ayant qualité de pharmaciens au droit pénal.
- Sensibilisation des parquets et des magistrats aux conséquences sur la santé publique du non respect de la réglementation relative au médicament vétérinaire. : rencontres des personnes ressources sur la pharmacie avec un parquet par région. Création d'une mallette pédagogique pour harmoniser le message.
- Indicateurs : nombre de jours de formation dispensés, nombre de tribunaux sensibilisés.

1.5. Estimation des besoins de financement

- coût des formations

2. Suivi et réalisation de la mesure

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Envoi d'une lettre de sensibilisation au ministre en charge de la Justice sur les conséquences pour la santé publique des infractions à la pharmacie vétérinaire			Janvier 2012	
Formation des inspecteurs (vétérinaires et pharmacie) au droit pénal en relation avec les infractions à la pharmacie vétérinaire	1 formation par an		Juin 2012	
Création d'une mallette pédagogique en vue de la sensibilisation des	Décembre 2013			

tribunaux				
Sensibilisation des tribunaux sur les conséquences pour la santé publique des infractions à la pharmacie vétérinaire et à la prise en compte des PV	Janvier 2014			
Renforcement législatif des sanctions pénales	Janvier 2014			